

MODES DE PAIEMENT

- Un chèque à la date du renouvellement ou de l'émission à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**
(veuillez inclure une copie de votre facture avec votre paiement)

ou

- Trois versements (faire les chèques à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**)

1^{er} chèque : 1/3 de la prime à l'entrée en vigueur de la police

2^e chèque : 1/3 de la prime 30 jours après le 1^{er} versement

3^e chèque : 1/3 de la prime 60 jours après le 1^{er} versement.

Si vous utilisez ce mode de paiement, veuillez envoyer les trois chèques postdatés en même temps, avec une copie de votre facture.

- Prélèvements mensuels automatiques faits par **Optimum Société d'Assurance inc.**

Un échéancier des prélèvements vous sera envoyé prochainement.

Conditions d'admissibilité

1. Si votre prime annuelle est inférieure à 250 \$, vous devez utiliser la formule de deux à six prélèvements.
2. Vous devez remplir le formulaire d'autorisation et y joindre un chèque portant la mention « Annulé » et une copie de votre facture.
3. Le premier prélèvement fait sur votre compte, au moment de l'adhésion au régime, équivaut à deux fois la prime mensuelle, y compris les taxes.
4. L'assureur n'exige aucuns frais de gestion ni intérêts.
5. Vous ne pouvez adhérer à la formule d'étalement de la prime plus de 30 jours après la date d'entrée en vigueur de la police.

- Paiement total par carte de crédit
(veuillez joindre une copie de votre facture au présent document)

Police n°: _____

Visa Numéro de carte de crédit : _____

ou

MasterCard Date d'expiration : _____

Nom du titulaire de la carte : _____

- Paiement total en ligne au www.sogedent.qc.ca